



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 16864

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les graves difficultés financières auxquelles sont aujourd'hui confrontés de nombreux retraités français ayant travaillé dans la zone franc suite à la dévaluation du franc CFA du mois de janvier dernier. Ces Français, ayant cotisé aux caisses de sécurité sociale des États africains de cette zone, ont en effet vu, du jour au lendemain, leur retraite divisée par deux. Ils doivent en conséquence faire face à présent à des difficultés financières particulièrement importantes et inattendues. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin d'aider ces retraités à faire face à cette dévaluation.

Texte de la réponse

La question douloureuse des pensions versées par les caisses africaines de sécurité sociale à nos compatriotes qui ont exercé leur activité professionnelle dans les pays de la zone franc et dont le montant converti en franc français a diminué de moitié à la suite de la dévaluation du FCFA, reste pendante. Pour des raisons tant juridiques que financières, il n'a pas été envisagé que le Gouvernement français ou les institutions sociales françaises se substituent aux États défaillants et prennent en charge les différences de change. En effet, les pensions sont payées par les caisses locales sur leurs fonds propres alimentés par des cotisations, taxes ou impôts encaissés par les régimes locaux de protection sociale. Le Gouvernement étant conscient des difficultés rencontrées par les retraités français, ces questions, et notamment celle d'un dispositif d'aide, sont à l'étude. En tout état de cause, le dispositif commun d'aide sociale métropolitain est applicable à ceux de nos ressortissants résidant en France et dont la faiblesse des revenus les rend éligibles au bénéfice de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16864

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3636

Réponse publiée le : 1er août 1994, page 3871